



## Du Conseil Municipal

**Séance du 17 septembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 21  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 13/09/2024  
Affichée le 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Pierre OLÇOMENDY (procuration à Alain ITHURBIDE) Fabienne SALLABERRY (procuration à Stéphanie SIBERCHICOT).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain ÇUBURU

### DCM 03 : Constitution des comités consultatifs

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs afin d'associer les administrés à la gestion de la Commune.

Leur composition est définie par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Ils peuvent regrouper, sous la présidence d'un élu désigné par le Maire, des personnalités qualifiées et représentatives.

Les comités consultatifs sont généralement spécialisés. Ils peuvent être créés sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire.

Sur proposition de M. le Maire et Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CRÉE 8 comités consultatifs et en désigne les membres :**
  - **Bâtiments et transition écologique**
    - Alain Ithurbide
    - Mikaël Dachary
    - Sylvie Dubreuil Elissalde
    - Benoît Broucaret
    - Eric Hiriart-Urruty
    - Christophe Saint-Pierre
    - Jean Urruspil
    - Julien Duguine
    - David Larreguy
    - Sébastien Lasseguette

- **Voirie et réseaux**

- Alain Çuburu
- Alain Ithurbide
- Benoît Broucaret
- Christophe Saint-Pierre
- Thierry Dassé
- Luc Labbat
- David Larreguy

- **Agriculture et forêt**

- Pierre Olçomendy
- Jorge Ramirez
- Alain Ithurbide
- Christophe Saint-Pierre
- Jean Urruspil
- Sébastien Andrés
- Cindy Arguindeguy
- Pascal Elhuyar
- Valérie Duhau
- Julien Doillet
- Georges Fernandez
- Sandrine Merlin
- David Larreguy

- **Euskara**

- Murielle Barcos
- Éric Hiriart Urruty
- Mikael Dachary
- Bernadette Suhas
- Benat Eyherabide
- Sébastien Lasseguette

- **Communication**

- Marie Dassé
- Murielle Barcos
- Anne Marie Jocou
- Carole David
- Maria Jullian
- Sylvie Guilho
- Thierry Doyhamber
- Sébastien Lasseguette

- **Affaires sociales**

- Patricia Larronde
- Stéphanie Siberchicot
- Vanessa Beau
- Fabienne Sallaberry
- Jorge Ramirez
- Bernadette Suhas
- Anne-Marie Jocou
- Marion Doyhamber
- Fabienne Etchegaray
- Christine Cheverry Paluat

- **Vie scolaire et périscolaire**

- Stéphanie Siberchicot
- Patricia Larronde
- Carole David
- Fabienne Sallaberry
- Vanessa Beau
- Marie Dassé
- Fabienne Etchegaray
- Véronique Sanchez

- **Associations et vie locale**

- Maria Jullian
- Eric Hlriart-Urruty
- Vanessa Beau
- Marie Dassé
- Fabienne Sallaberry
- Anne-Marie Jocou
- Bernadette Suhas
- Daniel Schaafs
- Sébastien Lasseguette
- Fabienne Etchegaray

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,  
Pascal JOCOU